

Immobilisations incorporelles

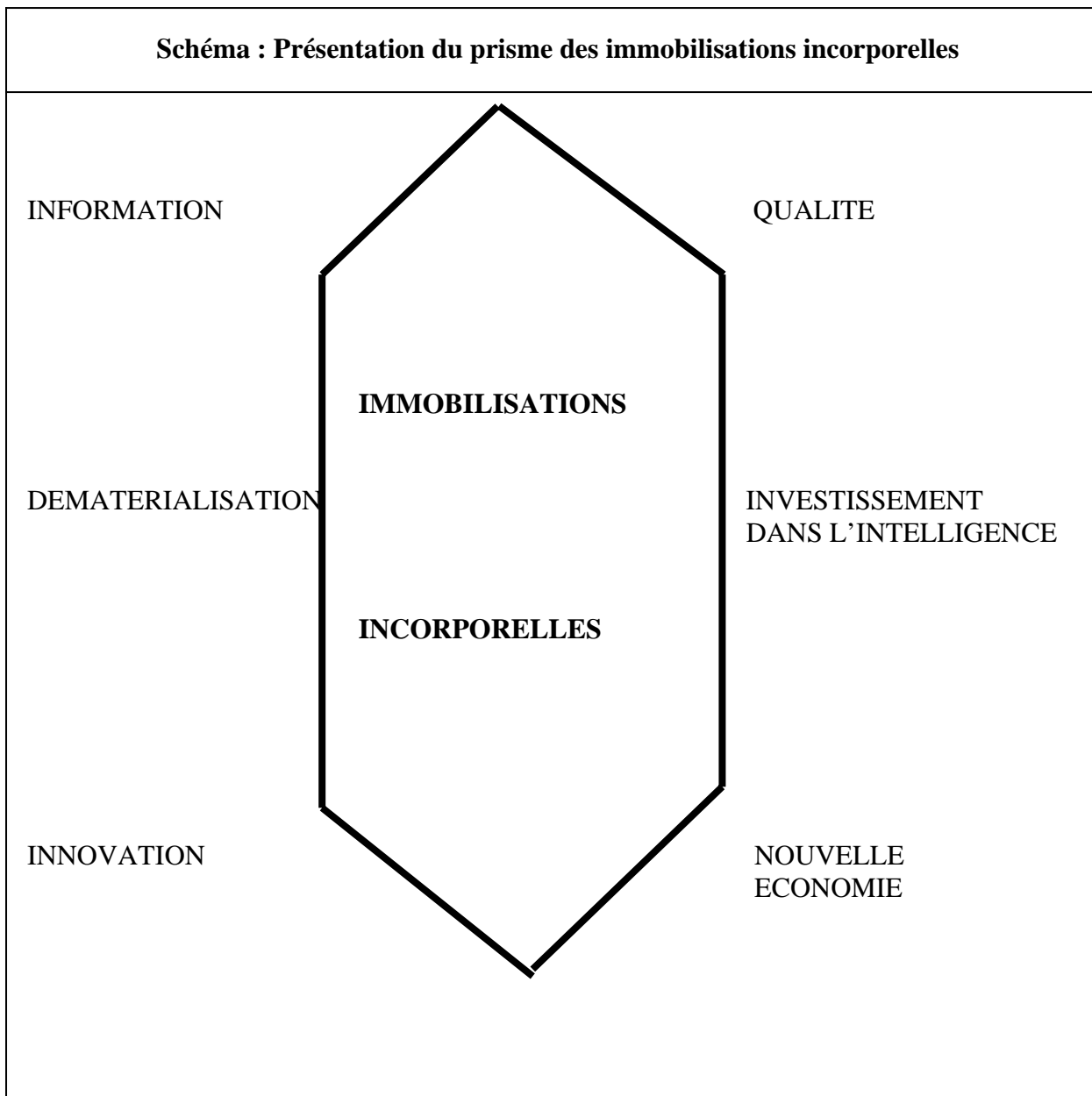
Le groupe de mots **Immobilisations incorporelles** composé d'un nom féminin et d'un adjectif apparaît de prime abord comme antonymique, en effet **Immobilisation** dispose des mêmes racines que le verbe immobiliser et que l'adjectif immobile. Le champ analogique du verbe **immobiliser** recouvre les verbes fixer, assujettir, amarrer, bloquer, retenir, arrêter, stopper. **Immobile** est synonyme d'inactif « qui n'évolue pas ». **Incorporel(le)** se définit comme qui n'a pas de corps, qui n'est pas matériel. Par conséquent comment fixer ce qui n'est pas palpable. Pour ARISTOTE, l'antonyme à caractère philosophique d'**immobile** est « moteur » ce qui contribue à accroître la difficulté de mise en œuvre d'une typologie normative permettant à la fois de recouper signifiant et signifié.

Immobilisation apparaît comme la stabilité alors qu'**Incorporel** par la nature des postes concernés, logiciels, brevets, frais de recherche et de développement est un adjectif dont le signifié s'apparente au mouvement non maîtrisable en perpétuelle évolution.

Le signifiant comptable d'**Immobilisations Incorporelles** soulève de nombreuses questions car il intègre des actifs sans valeur comptabilisés comme les frais d'établissement, des actifs avec valeur comptabilisés sous certaines conditions comme les brevets, les frais de recherche et de développement et les logiciels. Par contre un nombre important d'actifs avec valeur ne sont pas comptabilisés par le P.C.G. comme l'obtention d'information stratégique, la mise en œuvre de technique de veille informationnelle, la formation, la connaissance, la qualité, le degré de satisfaction des clients.

Le signifié d'**Immobilisations Incorporelles** émane du vocabulaire économique et managérial, on retrouve essentiellement dans la presse économique et des affaires les termes d'investissement dans l'intelligence, immatériel, nouvelle économie.

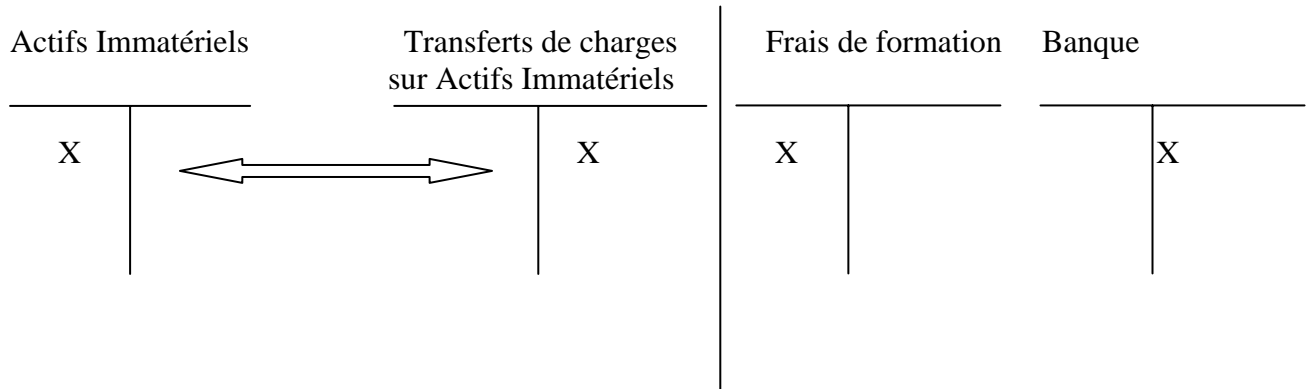
En résumé, le signifié d'**Immobilisations Incorporelles** peut être illustré par un prisme relevant 6 concepts clés.



Le langage comptable rend imparfaitement compte du caractère stratégique de l'immatériel, d'autres constructions langagières devraient se substituer pour remplacer **Immobilisations Incorporelles**. Il semblerait opportun d'utiliser le concept d'Actifs Immatériels en expurgant les actifs sans valeurs sous le poste « Actifs sans valeurs » et en intégrant dans « Actifs Immatériels » une évaluation de la richesse créée et accumulée par l'entreprise grâce aux compétences développées et aux savoirs associés.

La formation et le recrutement sont considérés comme des charges, c'est à dire des coûts pour l'entreprise, or l'investissement dans la formation est une des conditions de l'innovation et de la réussite.

Le schéma suivant de comptabilisation des frais de formation en « Actifs Immatériels » permet de répondre aux limites langagières du « traditionnel compte **Immobilisations Incorporelles** »



La formation serait neutre au niveau du Résultat Brut Comptable, par contre elle constituerait un atout pour l'entreprise et par voie de conséquence une externalité positive.

Sur le plan fiscal, il suffirait de déduire extra comptablement les frais de formation pour leur redonner leur caractère de charges déductibles l'année de leur engagement.